



Réforme

Blanquer nous vole le mouvement

Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent message, un groupe de travail sur les règles du mouvement se tient les 26 et 28 mars à la DSDEN 63. Il sera suivi d'un comité technique le lundi 1^{er} avril prochain.

Que faut-il retenir des documents qui ont été transmis aux organisations syndicales ?

L'abandon de l'AGS (ancienneté générale des services) comme constituant essentiel du barème pour classer les candidats au mouvement, est remplacée par plusieurs critères dont certains constituaient, antérieurement, le barème mineur.

L'AGS est cependant prise en compte dans l'un d'entre-eux au titre de la valorisation de l'expérience et du parcours professionnel, à partir d'une grille constituée de paliers auxquels sont attribués un certain nombre de points dont la progression n'est ni proportionnelle ni valorisée par rapport à la réalité de l'ancienneté.

La création d'une zone géographique large, pour les enseignants ne disposant pas actuellement de poste à titre définitif et donc obligés de participer au mouvement. L'étendue de ces nouveaux territoires, au nombre de dix, dénommés « zones infra-départementales » est particulièrement pénalisante pour les candidats qui seront nommés dans les zones rurales pourvues de nombreuses petites écoles (Livradois-Forez, Combrailles, Artense, Monts-Dore...). Cela conduira à renforcer l'opacité du mouvement. Ces nouvelles zones regrouperont les secteurs géographiques déjà existants, qui ne disparaîtront pas pour autant.

Parmi les autres mesures, on notera :

- ➔ l'abandon des points de bonification pour éloignement du domicile et pour exercice sur des postes fractionnés ;
- ➔ la perte du poste à titre définitif dans le cadre d'un congé parental ;
- ➔ la disparition des points de bonification pour l'ancienneté dans la direction d'école, pour les enseignants exerçant à titre provisoire dans l'ASH ;
- ➔ l'absence de « protection » pour les nouveaux titulaires qui devront postuler sur n'importe quel type de poste ;
- ➔ seuls les enseignants nommés à titre définitif dans l'éducation prioritaire depuis au moins 5 années scolaires complètes bénéficieront de points de bonification, ce qui pénalisera celles et ceux nommés à titre provisoire ;
- ➔ l'attribution d'une petite bonification pour exercice pendant 5 ans en classe unique laquelle néglige les petites écoles sans décharge régulière de service ;
- ➔ l'abaissement à 18 ans de la prise en compte de l'âge des enfants alors qu'elle était à 20 ans ;
- ➔ la faiblesse du barème dans la prise en compte du nombre d'enfants .

La phase principale du mouvement doit permettre d'affecter un maximum de candidats, par le biais des dix zones « infra », ce qui nuira à la transparence des opérations car, en toute hypothèse, les postes fractionnés ne devraient plus être publiés. Les quelques enseignants restés sans poste, à l'issue de la première phase, participeront à une phase d'ajustement dont les modalités ne sont pas encore précisées.

Le premier groupe de travail qui s'est tenu mardi 26 mars a été consacré à la présentation du logiciel et à l'étude des premiers points techniques. Sur la vingtaine de pages du document de travail à examiner, seules sept ont pu être traitées pendant plus de cinq heures de réunion, dans une atmosphère plutôt collaborative. Pour le SNUipp, il est évident que les services du ministère travaillent dans l'urgence, si ce n'est dans l'impréparation, ce qui a d'inévitables répercussions sur le personnel administratif de la DSDEN 63 qui déploie de nombreux efforts pour répondre au mieux, aux questions des délégués du personnel.

Au cours de la réunion, ont été actées :

- ➔ la proposition de faire 40 vœux au lieu de 30.
- ➔ la révision du calendrier avec un allongement de la période de saisie des vœux, du 23 avril au 10 mai.

Les élus du SNUipp-FSU 63 ne sont pas dupes. En modifiant l'organisation du mouvement, sous-couvert de le « sécuriser juridiquement », en transférant cette compétence de la CAPD au CTSD, Blanquer affiche clairement son intention de s'approprier la mutation des enseignants, afin de les éloigner un peu plus des instances paritaires et donc des organisations syndicales.

Des raisons de plus d'exprimer son opposition, par la grève et les manifestations, aux réformes de ce gouvernement libéral sans foi ni loi, que ce soit pour les mutations, la loi Blanquer ou la réforme de la Fonction publique.

[Blanquer et le mouvement : fiasco annoncé](#)

[Haro sur le mouvement : un nouveau pas vers la dérèglementation](#)



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr